

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois de décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11 puis 12 à partir de 18 h 40
Date de la convocation du conseil municipal : le 07 décembre 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, Adjointes – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON (à partir de 18 h 40), Mme Florence BURNEAU, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Alain CIEREN (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEAU), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. le Maire), M. Michel MORACCHINI (donne pouvoir à Mme Charlène MARIE)

Absente : Mme Myriam PRAUD

Désignée secrétaire de séance : Mme Catherine COESLIER

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	0



**DEL2023-052 - Affaires financières : Décision modificative n° 1 du budget
« commune »**

Il est rappelé que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors des décisions modificatives.

Ces dernières ont pour objet de prévoir des crédits nouveaux et/ou de réduire des crédits déjà votés pour équilibrer le budget.

Sur l'avis de la Commission Finances du 1^{er} décembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les crédits du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap/art	Libellé de la dépense	Montant	Chap/art	Libellé de la recette	Montant
011/6132	Locations immobilières	173 800 €	013/6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000 €
012/6218	Autre personnel extérieur	20 000 €	70/70688	Autres prestations de services	177 000 €
014/739118	Autres reversements de fiscalité	3 200 €			
TOTAL		197 000 €	TOTAL		197 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
Art / Opérations	Libellé opération	Montant
2313 / 10001	Bâtiments communaux	- 46 000 €
2315 / 10002	Voirie communale	-36 000 €
2315 / 10004	Aménagement futur cimetière	+ 10 000 €
2315 / 10009	Aménagement Pointe de la Fosse	-7 600 €
2313 / 10010	Aménagement 1 rue du centre	-158 250 €
2313 / 10011	Aménagement 74 rue du centre	+ 10 510 €
2313 / 10012	Construction Salle des Cyprès	-1 008 €
2184 / 10012	Construction Salle des Cyprès	-6 992 €
2313 / 10013	Cuisine Centrale	+ 750 €
2313 / 10014	Centre Technique Communal	+ 74 500 €
2111 / 10016	Foncier	+ 233 500 €
2188 / 10017	Equipements des services	+ 32 200 €
2128 / 10018	Aménagements paysagers	-17 800 €
2313 / 10018	Aménagements paysagers	-45 000 €
2315 / 10019	Aménagement rue de l'église	-1 850 €
2315 / 10020	Aménagement rue de la Cure et du Fief du Moulin	-6 000 €
2315 / 10022	Sécurisation RD	-12 960 €
21318 / 10023	Centre Culturel	-10 000 €
2313 / 10024	Eglise Saint-Nicolas	+ 12 000 €
TOTAL OPERATION		+ 24 000 €
1641 / EMPRUNT		-24 000 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires comme présentées ci-dessus.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

19 DEC. 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

19 DEC. 2023

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Catherine COESLIER

